



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

English version on page #2

AVIS PUBLIC

Haute importance

LOISIRS MONT-TREMBLANT / LAC-TREMBLANT-NORD

La municipalité étant liée à l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant, les résidents ont droit à certains privilèges de loisir de la ville de Mont-Tremblant.

Lorsque votre carte Citoyen Mont-Tremblant ne sera plus valide, vous devrez vous procurer la carte Vivre Mont-Tremblant / Lac-Tremblant-Nord pour profiter des privilèges de loisirs.

De plus, les citoyens qui ne sont pas membres de PLTN devront présenter une des deux cartes pour accéder à la marina du lac Tremblant de (PLTN). Si vous ne l'avez pas, votre accès sera interdit! (Cette exigence ne s'applique pas aux membres de PLTN).

Comment se procurer la carte :

Présentez-vous à la réception de l'hôtel de ville de Mont-Tremblant au 1145, rue de Saint-Jovite avec les preuves d'identité et de résidence pour la prise de photo.

Détails sur notre site internet : <http://lac-tremblant-nord.qc.ca/loisirs/>

L'administration



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

PUBLIC NOTICE

Very important

RECREATIONAL PROGRAMS AND ACTIVITIES MONT-TREMBLANT / LAC-TREMBLANT-NORD

As our municipality is part of Mont-Tremblant agglomeration, our citizens have access to most of the Ville de Mont-Tremblant's recreational programs and activities.

When your Citoyen Mont-Tremblant card is no longer valid, you must apply for the new Vivre Mont-Tremblant / Lac-Tremblant-Nord card to enjoy recreational programs.

Also, the citizens who are not PLTN members and wish to have LTN Marina day use privileges must present the Card to the guardians at the time of launch. **PLTN members are not required to have the Card for access to the LTN marina.**

How can you get your new card?

Present yourself at the Mont-Tremblant City hall at 1145, Saint-Jovite street with identity proofs and residence for photo shoot.

Details on our website: <http://lac-tremblant-nord.qc.ca/en/recreational-programs-and-activities/>

The administration